

La Barbastelle des Sommets



Le p'tit bulletin du Monestier-en-Vocance

N° 10 - Mai 2021

EDITO

SOMMAIRE

Informations municipales.....	p. 2
Zoom sur le budget	p. 3
La restauration de l'église.....	p. 4
Echos d'ici et là	p. 5
Si les patrimoines m'étaient contés	p. 6
Jeux et recette de cuisine	p. 7

Le 23 avril dernier, nous aurions dû fêter la Saint-Georges, réunis dans la convivialité et la bonne humeur... Malheureusement la situation sanitaire ne l'a pas permis mais « ce n'est que partie remise » et nous nous donnons RDV l'année prochaine !

Aujourd'hui, votre petit bulletin municipal-nouvelle formule fête sa première année ! Un an et quatre numéros qui se sont invités dans vos boîtes aux lettres... Pour son anniversaire, la Barbastelle aimerait que vous lui racontiez un peu ce qui vous plaît et ce qui vous plaît moins dans ses pages et reste à l'écoute de vos suggestions pour s'améliorer.

Vous trouverez ce mois-ci plusieurs informations importantes relatives à la vie de notre commune - en plus des pages de culture et divertissement que vous êtes nombreux à apprécier. Bonne lecture !

Si vous souhaitez participer à la rédaction des prochaines « Barbastelle », n'hésitez pas à vous faire connaître. Ce bulletin est aussi le vôtre. Une anecdote à raconter, un coup de cœur à partager, une recette de cuisine à divulguer, la Barbastelle guette la boîte aux lettres ! (ou la boîte mail)

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Le lundi : 14h – 18h

Le vendredi : 9h30 – 12h

Autres jours : sur rendez-vous

En cas d'urgence ou de besoin, vous pouvez contacter :

Mme le Maire Agnès Lory au 04 75 32 29 82

Le premier adjoint Serge Chabanis au 06 95 55 73 22

Le deuxième adjoint Denis Sauze au 06 50 88 22 86

Permanence « à votre écoute »



Cet espace de rencontre et d'écoute est mis en place par la commission Communication de la Municipalité ; le but est d'échanger sur les sujets qui vous tiennent à cœur et de vous aider dans vos démarches.

Maurizia Frier

Prochaines permanences :

Les vendredis **7 mai** et **4 juin** De 15 h 00 à 17 h 00

Informations municipales

- **Elections Départementales et Régionales** des dimanches 20 et 27 juin :

- **Pas encore inscrits sur les listes électorales de la Commune ?** La date limite pour vous manifester en Mairie est le 12 mai 2021



- **Envie d'aider ?** Vous pouvez participer au bon déroulement du scrutin en tant qu'assesseur (même pour deux heures !) : contactez Mme le Maire en sachant que les assesseurs devront être soit vaccinés contre le COVID soit testés négatifs la veille de l'élection (1^{er} et 2^e tour)

IMPORTANT : si vous souhaitez être assesseur et que vous êtes volontaire pour être vacciné, manifestez vous impérativement avant le 14 mai de manière à pouvoir bénéficier d'un accès prioritaire à la vaccination.

- **Secrétariat de Mairie :**

Le Monestier cherchait depuis de long mois à remplacer sa secrétaire titulaire (absente pour raisons de santé) Grand « Ouf » de soulagement, la commune a enfin trouvé une secrétaire remplaçante qui consacre un jour par semaine aux si nombreuses tâches administratives : Fabienne Vocanson nous apporte son aide précieuse depuis début mars et c'est le lundi que vous pourrez la rencontrer.

Communiqué de Madame le Maire

Chers Mounitères,

Il y a quelques mois j'ai été sollicitée pour participer aux élections régionales aux côtés d'Europe-Ecologie-Les Verts (EELV)

Ayant peu d'affinités avec l'appareil politique, membre d'aucun parti, la question pour moi méritait réflexion...

Cependant, convaincue de l'urgence d'agir pour préserver notre environnement, consciente aussi de la nécessité de porter haut la voix des petits territoires ruraux comme le nôtre, j'ai accepté de me porter candidate (non encartée) sur la liste EELV menée par Mme Fabienne Grebert en Auvergne-Rhône-Alpes.

Bien entendu, cette candidature ne vient en rien diminuer mon engagement pour le village qui demeure ma priorité.

Il était important pour moi que vous soyez les premiers informés et je reste à la disposition de chacun pour échanger sur le sujet.

Enfin, quelle que soit la couleur de vos opinions, le plus important et de venir glisser votre bulletin dans l'urne les 20 et 27 juin prochain !

Agnès Lory

INFO Compteurs LINKY

La plupart d'entre vous ont dû recevoir un courrier d'ENEDIS informant du remplacement prochain des compteurs électriques de la commune. Depuis leur lancement en 2015, ces nouveaux compteurs dits « intelligents » font l'objet de nombreuses controverses et le conseil municipal du Monestier avait d'ailleurs pris une délibération en 2019 stipulant que les compteurs ne devaient pas être remplacés sans le consentement des propriétaires du logement concerné.

Il n'en reste pas moins qu'en dépit de l'opposition d'une partie de la population et de certains élus, sur les 35 millions d'appareils prévus en France, 30 millions ont déjà été installés. Juridiquement, il est très difficile de s'opposer à l'installation du LINKY mais dans la mesure où les techniciens mandatés par ENEDIS doivent entrer chez vous pour changer le compteur, rien ne vous oblige à leur ouvrir votre porte...

Il faut savoir cependant qu'en cas de refus de votre part, ENEDIS pourra vous facturer déplacement pour effectuer votre relevé de compteur. La mairie se tient à votre disposition pour plus de renseignements si besoin.

ZOOM sur le Budget municipal

Le 9 avril dernier, les budgets prévisionnels 2021 (dits « budgets primitifs ») ont été votés en conseil municipal. La Commune dispose de deux budgets indépendants : celui dédié aux frais généraux (budget principal) et celui consacré à la forêt communale (budget annexe) ; chacun de ces budgets comporte une section « Fonctionnement » et une section « Investissement ».

L'ensemble de ces documents est à votre disposition sur simple demande en mairie.

Comme il n'est pas aisé de saisir le langage très spécifique de la comptabilité publique, voici quelques éléments de compréhension des finances communales :

QUELS SONT LES PLUS GROS POSTES DE DEPENSES ?

Les salaires du personnel et les indemnités des élus : 40 000 euros
Entretien-voirie : 2 jours/semaine
Secrétariat : 2 jours/semaine
Ménage : 1h/semaine

Indemnités mensuelles des élus :
Maire : 570 euros net
1^{er} Adjoint : 170 euros net
2^e Adjoint : 100 euros net

La voirie :
Entretien, déneigement : environ 10 000€/an
En 2020 : 47 000 euros investis pour goudronner les rues du village.

Les impôts fonciers : 7000€/an



QUELLES SONT LES RECETTES PRINCIPALES DE LA COMMUNE ?

Les dotations de l'état et collectivités :
56 000 €/an
(dont DGF : 31 000 €)

Les impôts et taxes : 17 000 €/an

La location de la salle des fêtes et des deux appartements communaux :
7000 €/an soit 10% des recettes du budget principal

La vente de bois :
Revenus fluctuants
28 000 € attendus en 2021

SUR QUOI A-T-ON PREVU D'INVESTIR CETTE ANNEE ?

La rénovation énergétique des appartements communaux et de la mairie

La préservation de l'église (voir détail page suivante)

L'adressage du village (plaques de rue et numérotation)

L'entretien du matériel de déneigement de la commune (saleuse et étrave)

« **L'ADRESSAGE** » permettra de créer des adresses normées pour chacune des habitations de la commune (nom et numéro de voie)
L'adresse normée est indispensable au bon fonctionnement de nombreux organismes remplissant des missions de service public comme l'acheminement des courriers et des colis, mais également les interventions de secours.

La Municipalité souhaite associer la population à cette démarche et des informations seront données prochainement à ce sujet.

Jadis commune relativement privilégiée grâce aux revenus de sa forêt et au confort des dotations de l'Etat, Le Monestier a vu d'une part diminuer la valeur de ses bois et d'autre part baisser de moitié les subsides de l'Etat. La santé financière de la Commune, bien que satisfaisante, repose actuellement sur un équilibre fragile qui nécessite prudence et prévoyance.

Où en est le projet de restauration de l'église Saint-Roch ?

En juillet 2020, les premières démarches étaient entreprises afin d'étudier la possibilité de restaurer l'église du village qui présente d'importants signes d'humidité en toiture et dans les murs.

En effet, les eaux pluviales s'évacuent mal autour de l'édifice et plusieurs chéneaux se vident directement en pied de murs. Le clocher quant à lui présente un défaut d'étanchéité suite à la chute de plusieurs ardoises. Les toitures, en particulier la partie la plus ancienne qui couvre le chœur, méritent d'être vérifiées (tuiles et zinguerie). Enfin, l'escalier extérieur de béton, en plus d'être une véritable « verrue » architecturale, amène par son implantation de l'eau dans le mur du chœur.

L'expertise de l'association « Maisons Paysannes de France » a permis de mettre en lumière les causes des infiltrations par le sol : des interventions réalisées au cours du XXe siècle ont contrarié la « respiration » naturelle de l'édifice. La mise « hors d'eau » de l'édifice est un préalable indispensable à toute intervention future à l'intérieur (réfection des enduits endommagés par les remontées d'humidité).

Les travaux :

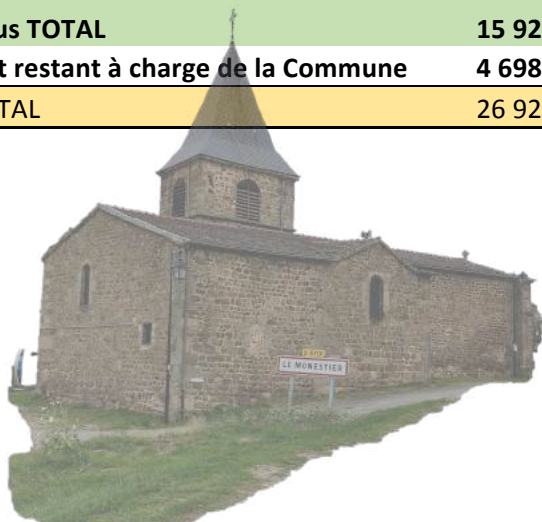
Il est prévu deux tranches de travaux, l'une par une entreprise de maçonnerie, l'autre par un couvreur, familier des toitures en ardoise. Le tout pour un total prévisionnel de **27 000 € TTC**.

- Travaux de drainage en périphérie de l'édifice, raccordement de tous les chéneaux. Finition avec gravier fin en surface pour garder un sol perméable.
- Rejointoiement ponctuel sur les murs extérieurs (chevet et corniche du clocher)
- Dépose et remplacement des ardoises endommagées sur le clocher ; resuivi des couvertures de tuiles, petits travaux de zinguerie.

Le financement

Aujourd'hui le dossier de financement est bouclé et validé ! En effet, le Département de l'Ardèche (via le dispositif FIPA) et la Fondation du Patrimoine sollicités pour soutenir le projet ont répondu favorablement à nos sollicitations ; La Région AURA devrait également participer au projet.

Produits prévisionnels TTC	
Département 07 (FIPA)	10 923,41 €
Financement participatif	6 305,00 €
Région AURA	5 000,00 €
Sous TOTAL	15 923,41 €
Part restant à charge de la Commune	4 698,89 €
TOTAL	26 927,30 €



Financement participatif quezako ?

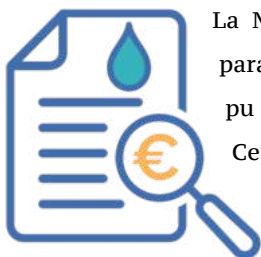
La subvention du Département est conditionnée à l'organisation d'une collecte de financement participatif.

Il s'agit d'une cagnotte à laquelle tout un chacun peut participer selon ses moyens; les dons réalisés via la Fondation du Patrimoine sont déductibles des impôts.

Cette campagne de financement participatif aura une audience nationale, son lancement est imminent et les Mounitères seront bien entendu les premiers informés !

Les échos d'ici et là

Un point sur les factures d'eau et d'assainissement collectif



La Municipalité a eu connaissance que certaines factures reçues récemment pouvaient paraître non conformes. A l'échelle de l'agglomération, des problèmes informatiques ont pu provoquer des erreurs, doublons et retards de facturation (éditions depuis la trésorerie) Cependant il faut noter que cette année les abonnements EAU et ASSAINISSEMENT ont été fusionnés (d'où parfois, les écarts de montant constatés entre ce que vous payez habituellement et ce qui vous est demandé)

Si vous avez constaté des anomalies sur vos factures d'eau, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Pour rappel :

La compétence assainissement a été transmise à l'intercommunalité en 2010 tandis que depuis 2019 Annonay Rhône Agglo est aussi compétente en matière d'eau potable. Ceci comprend la production et le traitement, le stockage ainsi que la distribution aux abonnés. Ce sont donc les régies d'eau potable et d'assainissement d'Annonay Rhône Agglo qui sont les interlocuteurs des usagers.

La SAUR (Société d'Aménagement Urbain et Rural) a été mandatée par l'agglomération pour assurer la gestion et l'entretien des réseaux d'eau potable.



- **Petits aménagements au village et en mairie :** deux poubelles d'extérieur ont été installées dans le village : merci au service propreté de la Ville d'Annonay qui nous les a gentiment mises à disposition !

- Afin de faciliter le rangement dans la mairie, c'est auprès de la Métropole de Lyon que nous avons cette fois trouvé un soutien matériel : armoires métalliques, étagères, tableaux blancs et même vidéoprojecteur ont été donnés au village grâce à l'intervention de notre premier adjoint Serge Chabanis (lui-même salarié de la Métropole).

L'Ardéchoise 2021 n'aura pas lieu :

Le Monestier aurait dû accueillir la fameuse course cycliste le 18 juin prochain... Malgré les efforts des bénévoles pour le faire vivre (plus de 1000 participants s'étaient déjà inscrits) l'événement a dû être annulé. Vivement 2022 pour retrouver dans le paysage les joyeux fanions jaunes et violets !



Si les patrimoines m'étaient contés...

« La foire de la Saint-Georges » Un florilège d'articles de presse de 1978 à 1996

Episode 1 « La foire qui rassemble »

Foire à bestiaux, foire agricole, la foire de la St Georges se tient traditionnellement le 23 avril au Monestier. A l'origine, elle permettait aux ligériens, altiligériens et aux habitants alentours de venir principalement échanger, acheter des chèvres. Après une période de ralentissement puis d'interruption dans les années 1980, le village a retrouvé sa foire annuelle en 2001 grâce aux associations du village (Lous Mounitères et l'ACCA). De 1978 à 1996, les articles de presse retrouvés reprennent inmanquablement soit dans leur titre soit dans leur corps : la Foire qui rassemble, unit, réunit... et évoquent aussi longuement les délicieuses « fouillasses » (genre de fougasses au beurre) préparées par le boulanger de Vanosc. Focus sur un temps fort communal annulé ces deux dernières années en raison de la crise sanitaire.

Michel Bezy, journaliste, relate en avril 1982 : « Il s'y négociait beaucoup de chèvres qui arrivaient par tous les chemins convergeant vers la commune. A présent le nombre des agriculteurs se compte sur les doigts d'une main et certains n'ont plus que quelques unités de bétail. »

Quoiqu'il en soit, en avril 1987, un journaliste du Réveil aux initiales A.C souligne dans son article que « Ce n'est pas sans mérite que la commune la moins peuplée du département maintient envers et contre tout, dépopulation comprise, la tradition de cette foire dont l'origine pose une certaine énigme : Pourquoi la St Georges alors que l'Eglise et la paroisse sont sous le vocable de St Roch ? »

Un peu plus tôt, non signé, en avril 1978, un autre article reprend l'idée : « Il y a longtemps, bien longtemps, on montait nombreux sur ce piton blotti sur les pentes du Felletin pour participer à la foire annuelle. De très bonne heure, on dégustait la « Fouillasse » et des gâteaux secs pimentés des saveurs de sapins... On buvait le blanc du coteau et puis tard dans la nuit, on dansait, oubliant les heures et le sommeil. M. le maire de l'époque, Jean Duranton est accompagné par Régis Perbet, Conseiller General. L'occasion pour faire un large tour d'horizon sur les améliorations de cette contrée et un premier projet : des travaux d'adduction d'eau potable. »



Crédit photo : Jean Duranton



Jeux

Mots Fléchés

Solutions du précédent numéro



	C		F		L		V		R	
M	A	T	U	T	I	N	A	L	E	
	R	O	M	A	N		S	O	S	
C	A	R	A	T		B	E	T	E	
	B	E	N	O	I	T		O	R	
V	I	R	T	U	O	S	E		V	
	N	O	E		D		R	O	I	
G	I				L	E	V	R	E	S
	E	U	T	E	R	P	E		T	
A	R	R	E	T		C	R	U	E	

Charade :

Mon premier a six faces.

On dort dans mon deuxième.

Mon troisième est le pluriel de ciel.

Mon tout signifie très bon.

Réponse :

Délicieux



Devinette:

Je coule mais je ne me noie pas.

J'ai une gorge mais je ne parle pas.

J'ai un lit mais je ne dors pas.

Réponse :

Une rivière

Idée recette

La soupe à la farine rôtie

Recette bâloise appréciée pendant le Carnaval comme une « soupe de minuit »

- ✓ 1 oignon + 5 cuillères à soupe de de farine + 50 g de beurre +1 litre de bon bouillon de viande
- ✓ 100 g de fromage type gruyère

Peler l'oignon et le couper en fines lanières.

Mettre la farine dans une casserole, faire roussir à sec en remuant sur feu moyen jusqu'à belle coloration noisette. Retirer, baisser le feu.

Faire chauffer le beurre. Faire revenir l'oignon env. 3 min, remettre la farine. Verser le bouillon, porter à ébullition en remuant au fouet, baisser le feu, laisser mijoter env. 1 h en remuant de temps en temps.

Servez avec le fromage grossièrement rapé.



Bon appétit !

*La Barbastelle des Sommets est
aussi votre bulletin.*

*Vous voulez déposer une
petite annonce, envoyer une
lettre, écrire un article ou nous
faire des suggestions ?*

Ecrivez à « La Barbastelle »

Mairie – 07690 Monestier

Ou par mail :

barbastelle07@gmail.com



**Vive le
printemps**

**et que tombe la
pluie !**

- **Direction de la publication** : Mairie du Monestier
- **Graphisme, mise en page** : Agnès Lory
- **Impression** : Repro-Service, Annonay

Ont contribué à ce numéro : Serge Chabanis, Agnès Lory, Noémie Pain, Denis Sauze.